

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/01/2022

L'an deux mil vingt-et-un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle à Usages Multiples Espace Marc Fleury de Champdôtre, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, M. SORDEL Philippe, M. SORDEL Sébastien, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

M. LUQUIN Marc-Antoine donne pouvoir à M. LAGUERRE Jean-Louis

Étai(ent) absent(s) :

Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LUQUIN Marc-Antoine, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît, Mme RICHON Hélène

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation
20/01/2022

**N°01/2022 : DEMANDE DE SUBVENTION "APPEL A
PROJET VOIRIE ET AMENDES DE POLICE" -
SECURISATION DES TRAVERSEES DU VILLAGE
RD 976 ET RD 31 - TRANCHE 1 RD 31 OUEST**

Date d'affichage
20/01/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/01/2022

et publication du :

24/01/2022

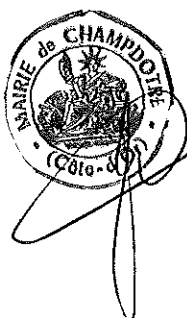
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de sécurisation des traversées du village par les Routes Départementales 976 et 31 – Tranche 1 RD 31 OUEST pour un montant estimatif de 151 449.80 € HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre
 - . du Programme « Appel à projet voirie »
 - et
 - . de l'Appel à projet répartition du produit des Amendes de Police (AP),
- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- certifie que les travaux portent sur une route départementale
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de

la subvention,

– définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL A PROJET VOIRIE	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée	100 000,00€ (montant plafond)	30 %	30 000,00 €
AMENDES DE POLICE	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée	25 000,00 €	25 %	6 250,00 €
Autre :	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		%	
Autre :	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		%	
TOTAL DES AIDES		151 449,80 €	24%	36 250,00 €
Autofinancement du maître d'ouvrage		151 449,80 €	76% (minimum de 20%)	115 199,80 €



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDOTRE le 24/01/2022
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

Envoyé en préfecture le 25/01/2022
Reçu en préfecture le 25/01/2022
Affiché le 
ID : 021-212101380-20220124-01_2022-DE